



Avant de commencer, installez-vous



Connexion internet : privilégiez une connexion filaire au wi-fi



Audio : privilégiez un casque audio ou des enceintes



En cas de problèmes techniques : n'hésitez pas à nous solliciter via le tchat de conversation à droite de l'écran



Le replay et le support de présentation seront disponibles dans les prochains jours sur la page dédiée

**Posez vos questions dans le tchat
tout au long du webinar !**

WEBINAIRE

Contrats d'apprentissage et de professionnalisation : mieux orienter vers l'alternance

Mardi 28 avril 2026 de 14h à 14h45



Intervenants



Magdalena PULIDO

Chargée de Projet Emploi
Formation

AKTO



Nathan NOGUERAS

Référent handicap

AKTO



Hugo VILLAND

Co-directeur général en charge
du développement et des
territoires

ANAF



Amandine PAQUET

Référente technique
Apprentissage et Orientation -
Médiatrice de l'Apprentissage

CCI



Via Compétences

CARIF OREF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
État - Région - Partenaires Sociaux

Elise ANDRÉ

Chargée de mission ingénierie de l'orientation
Via Compétences



Via Compétences

CARIF OREF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
État - Région - Partenaires Sociaux

Sommaire

1. Mieux comprendre l'alternance : de quoi parle-t'on ?

- Les contrats d'apprentissage et de professionnalisation
- Les atouts de l'alternance
- Zoom sur les publics en situation de handicap

2. Aider les alternants dans leur recherche d'entreprise

- Les méthodes d'accompagnement proposées par l'ANAF
- État des lieux des outils mobilisables par les professionnels de l'orientation

3. Sécurisation des parcours : faire appel à la médiation de l'apprentissage

- Le rôle du médiateur
- Les cas de saisine
- Exemples de médiations mises en place

























01

**Mieux comprendre
l'alternance : de quoi
parle-t'on ?**

Les branches professionnelles **AKTO**

AKTO réunit **27** branches d'activité qui ont en commun des métiers :

- ✓ où l'humain est au cœur des prestations,
- ✓ où la « maîtrise des compétences techniques » et le « relationnel » sont au cœur des prestations,
- ✓ et qui font face à des mutations et des enjeux de transformation.

 <p>Autoroutes IDCC 2583</p>	 <p>Activités du déchet IDCC 2149</p>	 <p>Cafétérias IDCC 2060</p>	 <p>Commerces de gros IDCC 573</p>	 <p>Commerces de quincaillerie IDCC 731 et 1383</p>	 <p>Enseignement privé indépendant IDCC 2101, 2691, 0073 et 0285</p>
 <p>Enseignement privé non lucratif IDCC 7509, 2408 et 7520</p>	 <p>Entretien et location textile IDCC 2002</p>	 <p>Exploitations forestières et scieries agricoles</p>	 <p>Hôtels, cafés, restaurants IDCC 1979</p>	 <p>Industries et importations du bois IDCC 158</p>	 <p>Manutention et nettoyage aéroportuaire IDCC 1391</p>
 <p>Organisme de formation IDCC 1516</p>	 <p>Personnel de l'église</p>	 <p>Portage salarial IDCC 3219</p>	 <p>Prévention, sécurité IDCC 1351</p>	 <p>Propreté et services IDCC 3043</p>	 <p>Restauration collective IDCC 1266</p>
 <p>Restauration ferroviaire IDCC 1311</p>	 <p>Restauration rapide IDCC 1501</p>	 <p>Service de l'eau et assainissement IDCC 2147</p>	 <p>Transport et travail aérien IDCC 1944</p>	 <p>Travail Temporaire IDCC 1413 et 2378</p>	 <p>Autres entreprises adhérentes AKTO</p>

Qu'est-ce que l'alternance ?

L'alternance, de quoi parle-t-on ?

- La formation en alternance est un mode de formation alternant des **périodes de formation théorique** dans un établissement de formation et des **périodes de travail** en entreprise au cours desquelles sont mis en pratique les savoirs théoriques.
- L'alternance permet d'acquérir une expérience professionnelle en entreprise. Elle facilite l'intégration dans l'emploi.

Deux dispositifs en alternance :

Le contrat
d'apprentissage

Le contrat de
professionnalisation

- L'alternance ce sont **3 acteurs** pour construire le parcours :



Pourquoi l'alternance ?

L' Alternance, une relation gagnant-gagnant !

Pour l'alternant

Une ouverture sur le marché du travail

- **Acquérir** de l'expérience professionnelle pour enrichir ton CV
- **Percevoir** un salaire pour devenir autonome
- **Accéder** aux mêmes avantages que les salariés de l'entreprise
- **Booster** ton insertion sur le marché du travail

Pour l'entreprise

Une opportunité pour recruter ses talents de demain

- **Un futur professionnel** formé aux métiers et à la culture de l'entreprise
- L'alternance, une **relation humaine** et un plus pour l'entreprise
- Des **mesures financières** incitatives et renforcées pour soutenir l'emploi

Caractéristiques des contrats d'alternance (1/2)

Contrat d'Apprentissage	Contrat de Professionnalisation
<ul style="list-style-type: none">✓ Public ciblé : accessible de 16 à 29 ans révolus, et au-delà dans certaines situations✓ Objectif de certification : diplôme ou titre professionnel inscrit au RNCP✓ Type de contrat : CDI (possibilité de suspendre un contrat en CDI pour la mise en place d'un contrat d'apprentissage) ou CDD.✓ Durée : entre 6 et 36 mois et jusqu'à 4 ans pour les travailleurs handicapés.	<ul style="list-style-type: none">✓ Public ciblé : accessible de 16 à 25 ans, ou à partir de 26 ans pour les demandeurs d'emploi. Sans limite d'âge pour les bénéficiaires de minima sociaux ou d'un CUI✓ Objectif de certification :<ul style="list-style-type: none">• Diplôme ou titre professionnel inscrit au RNCP• Certificat de qualification professionnelle de branche (CQP)• Parcours visant une reconnaissance dans les classifications d'une convention collective nationale de branche✓ Type de contrat : CDI, CDI intérimaire, CDD ou Contrat de Travail Temporaire.✓ Durée :<ul style="list-style-type: none">• entre 6 et 12 mois en général,• 24 mois lorsque la qualification visée l'exige,• possibilité sur 36 mois pour les bénéficiaires des minima sociaux, les personnes ayant bénéficié du CUI, les demandeurs d'emploi de + d'1 an désirant compléter leur formation initiale ou les personnes sortis du système scolaire sans qualification.

Caractéristiques des contrats d'alternance (2/2)

Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
<ul style="list-style-type: none">✓ Début et fin de contrat : le contrat peut démarrer jusqu'à 3 mois avant ou après le début de la formation, et se terminer jusqu'à 2 mois après la fin de la formation (examens compris).✓ Durée de formation : doit représenter au minimum 25% de la durée totale du contrat.✓ Financement : principe de coût contrat annuel fixé par la branche professionnelle et France compétences <p>→ Une calculatrice est à votre disposition pour réaliser une simulation précise pour un contrat d'apprentissage (prise en charge, rémunération de l'apprenti, aides...)</p> <p style="text-align: center;">En savoir plus sur le contrat d'apprentissage</p>	<ul style="list-style-type: none">✓ Début et fin de contrat: le contrat peut démarrer jusqu'à 2 mois avant le début de la formation et se terminer jusqu'à 2 mois après pour les formations diplômantes, et 1 mois après pour les formations qualifiantes.✓ Durée de la formation : entre 15% et 25% de la durée du contrat avec un minimum de 150h.✓ Financement : principe du financement selon un forfait horaire. Consultez les règles de prise en charge fixées par la branche professionnelle ici. <p style="text-align: center;">En savoir plus sur le contrat de professionnalisation</p>

Les aides incitatives

Aides à l'embauche d'un apprenti en 2026



Montants de l'aide à l'embauche Par niveau de diplôme et taille d'entreprise

Niveau de diplôme	- de 250 salariés	250 salariés et +	Cas particuliers :
Bac et infra Bac Niveau 3 ou 4 : CAP, bac pro ...	5000€	2000€	Travailleur handicapé 6000€
Bac +2 Niveau 5 : BTS/DUT	4500€	1500€	montant unique majoré pour tout contrat conclu avec un apprenti reconnu travailleur handicapé
Bac +3 et plus Niveau 6 ou 7 : Licence	2000€	750€	



Conditions et versement



Contrats conclus à compter du 08/03/2026 dont la date de début d'exécution est antérieure au 01/01/2027

L'aide s'applique uniquement pour la première année d'exécution du contrat



Versement mensuel par l'ASP (Agence de services et de paiement)

L'aide est versée par ASP avant la rémunération



Quota de 5% pour les grandes entreprises

Les entreprises de \geq 250 salariés doivent respecter des objectifs en alternance



Décret n° 2026-168 du 6 mars 2026 relatif à l'aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis

Handicap et alternance

Alternance et handicap

Une opportunité pour les entreprises et les CFA

- Des mesures incitatives

- ✓ Absence de condition d'âge pour les contrats d'apprentissage.
- ✓ La durée maximale du contrat d'apprentissage peut aller jusqu'à 4 ans dans le cas d'un apprenti en situation de handicap.
- ✓ Majoration du coût contrat pour les apprentis en situation de handicap afin favoriser leur accompagnement (4 000 euros par an et par contrat pour que les CFA compense le handicap).
- ✓ Aide de l'ASP majorée pour les apprentis en situation de handicap (6 000€)

- Des aménagements et des aides

- ✓ En CFA : aménagement de la pédagogie, mise en accessibilité, aide de la RHF.
- ✓ En entreprise : le médecin du travail peut proposer un aménagement du temps de travail.
- ✓ En entreprise : jusqu'à 3 000 euros d'aide pour les contrats d'alternance en fonction de la durée du contrat.

Élargissement des publics concernés

Pour les apprentis en situation de handicap la bonne complétude du champ permet à l'OPCO d'être alerté sur une majoration possible du NPEC.

- Nouveauté sur l'élargissement des publics concernés par la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- **Équivalence jeunes** : à compter du 1er janvier 2024, pour les personnes âgées de 15 ans révolus à 20 ans, les titres suivants valent RQTH et ouvrent aux aménagements du contrat d'apprentissage :
 - ✓ notification de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
 - ✓ notification de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)
 - ✓ le bénéficiaire d'un projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)
- **Extension BOE** : à compter du 1er janvier 2024, les droits liés à la RQTH sont étendus aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) hors ayants-droits : il convient de cocher OUI au champ « Extension BOE » du Cerfa pour bénéficier des aménagements prévus pour les apprentis en situation de handicap.

02

Aider les alternants dans leur recherche d'entreprise

Témoignage d'une structure d'accompagnement et outils à disposition

L'Association des Apprentis de France

L'**Association des Apprentis de France** (ANAF) est la première organisation nationale de représentation des apprentis et de leurs intérêts. Elle est composée **d'actuels et d'anciens apprentis**, et est structurée autour de trois missions :

- la **représentation** des apprentis,
- l'**accompagnement** vers et durant l'apprentissage,
- la **valorisation** de l'apprentissage.

L'ensemble de ses services sont proposés et mis à disposition **gratuitement** à toutes et tous les (futurs) apprentis en France, à leur famille et à leurs accompagnants.



REPRÉSENTER
LES APPRENTIS



ACCOMPAGNER
LES APPRENTIS



VALORISER
L'APPRENTISSAGE

L'Association des Apprentis de France



Conseil d'Administration

11 élus, actuels ou anciens apprentis.



Équipe

Plus de **50 salariés** sur l'ensemble du territoire.

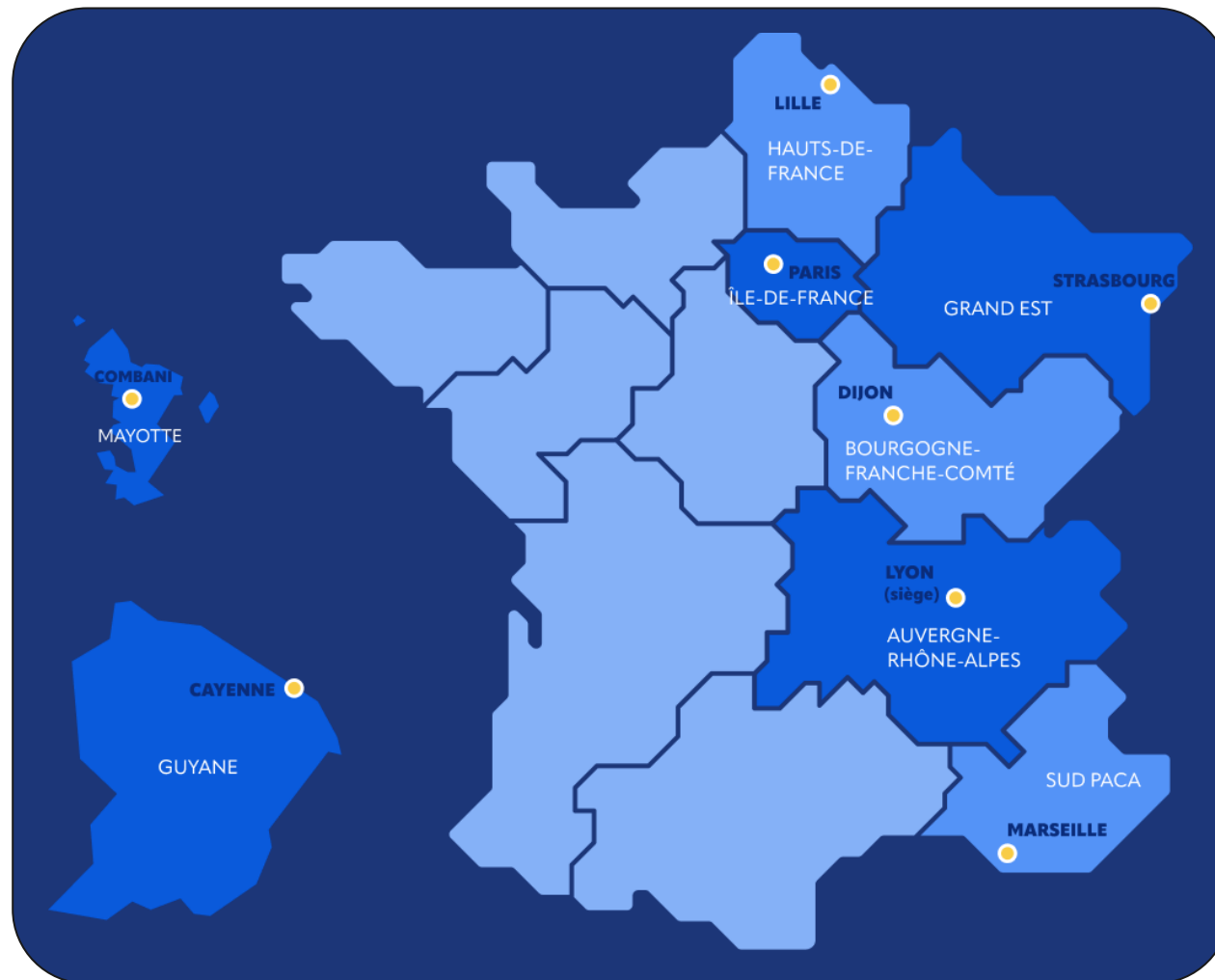


Siège

→ Lyon

7 antennes régionales

- Hauts-de-France (Lille)
- Île-de-France (Paris)
- Bourgogne-Franche-Comté (Dijon)
- Grand Est (Strasbourg)
- Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille)
- Mayotte (Combani)
- Guyane (Cayenne)



L'accompagnement proposé par l'ANAF

Sensibiliser et préparer les jeunes : les ateliers

Principe

- Accompagnement des jeunes autour de nos **4 thématiques** (informer, orienter, candidater, intégrer l'entreprise) déclinées en 13 ateliers
- Interventions en milieu scolaire, dans des lieux d'accueil jeunesse (Missions Locales, CRIJ, Maisons de l'emploi, MLDS, prépas apprentissage...) des salons de l'orientation... Selon les **besoins des jeunes** et des partenaires

Objectifs

- **Sensibiliser et lutter contre les freins d'accès** à l'alternance grâce à des ateliers adaptés aux profils des jeunes
- **Collaborer** avec des professionnels investis du territoire



Coachier les jeunes : Au Tour des Apprentis

Principe

- L'événement se déroule en **plusieurs étapes** sur l'ensemble du **territoire français**, durant la période de recherche de contrat d'apprentissage.
- Les jeunes sont **coachés individuellement et gratuitement** par des experts de l'orientation et de l'apprentissage, le temps d'une journée.
- Chaque étape s'articule autour d'un espace d'accueil et de stands dédiés, animés et ludiques (CV, préparation entretien, mentorat, FTJ, logement...)

Objectifs

- Accompagner les jeunes en direct sur le principe du **coaching individuel**
- Aider à **décrocher un contrat en alternance** (techniques de recherche)
- Échanger avec **des professionnels investis du territoire** (SIRA, missions locales...)



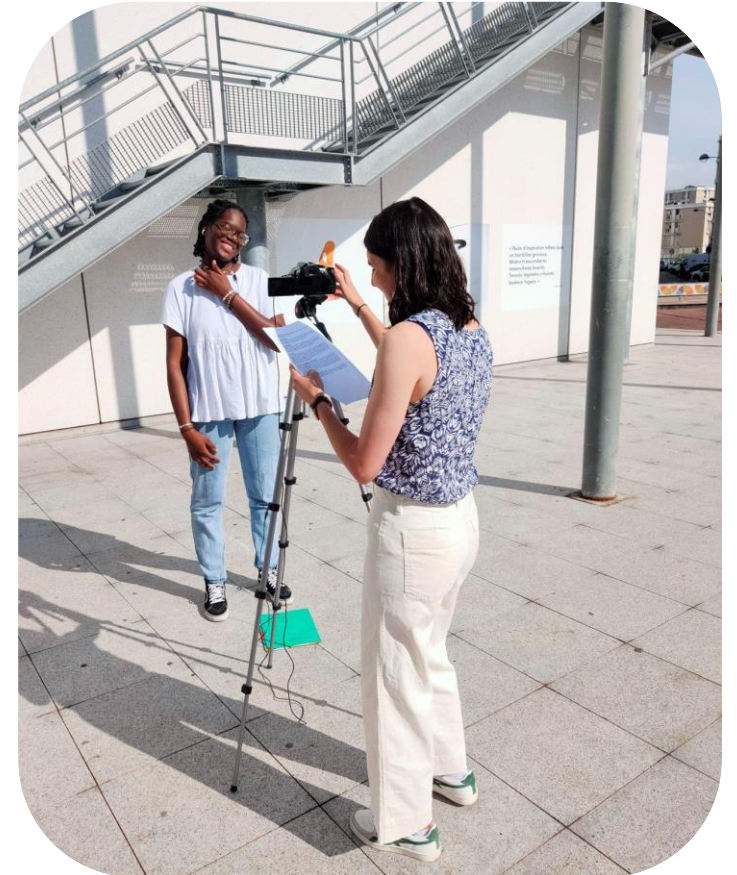
Travailler la présentation : Filme Ton Profil

Principe

- Créé pour proposer des solutions adaptées aux **jeunes identifiés** par les acteurs jeunesse locaux
- Des promotions de jeunes sont accompagnés dans la **réalisation d'un profil vidéo** à travers une série d'ateliers

Objectifs

- **Valoriser le parcours** des jeunes à travers l'identification des savoir-être
- **Apprendre à convaincre** son interlocuteur et à prendre confiance en soi
- **Savoir présenter** son parcours et ses ambitions, à l'oral comme à l'écrit
- **Se familiariser** avec les principes de l'éloquence, pour un discours percutant



Suivre au long cours : Le Mentorat



Principe

- **Relation interpersonnelle bénévole** entre un jeune et un mentor, sur une période de 6 mois (3h par mois)
- Engagement volontaire basé sur la **confiance**, la **bienveillance** et le **respect mutuel**
- **Accompagnement des bénévoles** par l'ANAF : Formations initiales, kits d'accompagnement, café mentors, événements...

Objectifs

- **Apporter un soutien et une aide au jeune** en fonction de ses besoins : orientation, construction du projet professionnel, recherche d'un contrat d'apprentissage, intégration en entreprise ou insertion professionnelle
- **Favoriser la confiance en soi, l'autonomie et l'épanouissement** individuel du jeune



Les outils à disposition

Les Job Boards conseillés par l'ANAF



France
Travail



La bonne
alternance



**Welcome
to the Jungle**

indeed

Linked in

Les sites des OPCO

aFDas

Atlas^{OPCO}

OPCO EP
Opérateur de compétences
des Entreprises de Proximité

AKTO
L'humain au cœur des services

CAPIAT

OPCO
2i
COMPÉTENCES
INDUSTRIES

l'opcommerce
Opérateur de compétences

Constructys
Votre partenaire compétences

OPCO
Mobilités

OPCO
SANTÉ

uniformation
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE • HABITAT SOCIAL • PROTECTION SOCIALE

Les sites du service public



Les ressources régionales



Nos Talents Nos emplois

(site d'offre de la région)



Site d'offres de la chambre des métiers et de l'artisanat

Sites de la région, des départements, métropoles/
agglomérations et communes

Les sites spécialisés handicap



Des solutions d'accompagnement



1 jeune 1 solution

- Des offres d'alternance
- Des formations en fonction des territoires
- Des solutions pour les freins périphériques (aides, logement, mobilité...)



Une candidature spontanée réussie

- ✓ Cibler les **entreprises**, faire des recherches
- ✓ Privilégier la **qualité** à la quantité
- ✓ Identifier le **bon interlocuteur**
- ✓ Travailler un **premier contact percutant**
- ✓ **Suivre** ses candidatures

Les sites de l'ANAF



03

Sécurisation des parcours : faire appel à la médiation de l'apprentissage

La médiation de l'apprentissage

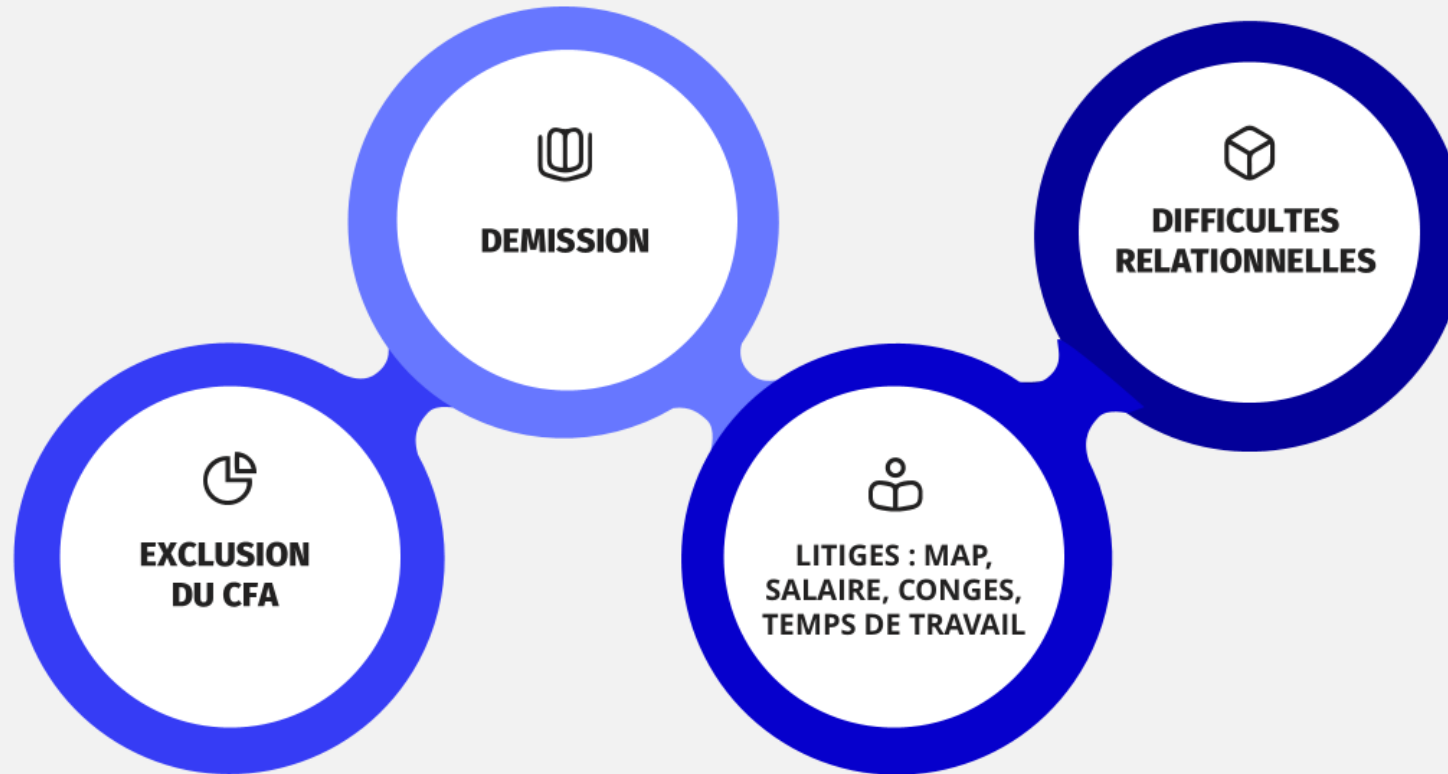
Enjeux de la médiation :

- Face à la croissance du nombre d'apprenti en France, diminuer le nombre de rupture
- Offrir un soutien personnalisé aux acteurs d'un contrat d'apprentissage face à des difficultés rencontrées
- Concourir au bon respect du droit du travail appliqué aux contrats d'apprentissage

Rôle du médiateur :

- Faciliter ou réinstaurer le dialogue entre les acteurs d'un contrat d'apprentissage face à des difficultés rencontrées
- Encadrer la démission d'un apprenti en veillant au bon respect du droit du travail
- Accompagner si nécessaire les parties dans la rupture du contrat d'apprentissage afin d'en minimiser les impacts négatifs

Les cas de saisine



Les différentes sollicitations

✓ L'employeur rencontre des difficultés financières pour payer son apprenti

✗ Rémunération erronée sur CERFA

✓ Le non-respect de la procédure de démission par l'apprenti

✓ Comportement inadapté de l'employeur, relation conflictuelle

✓ Solde de tout compte non remis à l'apprenti

✓ L'apprenti veut changer d'employeur durant sa formation

✗ Taux de la rémunération pour un futur contrat

✓ L'apprenti veut changer de CFA mais l'employeur refuse

✓ Comportement inadapté de l'apprenti, relation conflictuelle

✓ L'apprenti qui disparaît de l'entreprise sans donner de nouvelles

✓ Trop d'absences chez l'employeur et/ou le CFA

✗ Diverses questions sur le droit du travail (congés, horaires)

Qui contacter à la CCI Auvergne-Rhône-Alpes ?

Les médiateurs de l'apprentissage

Les liens pratiques

Les articles du code du travail concernant la rupture du contrat d'apprentissage

- L'article L6222-18 à L6222-22 du code du travail

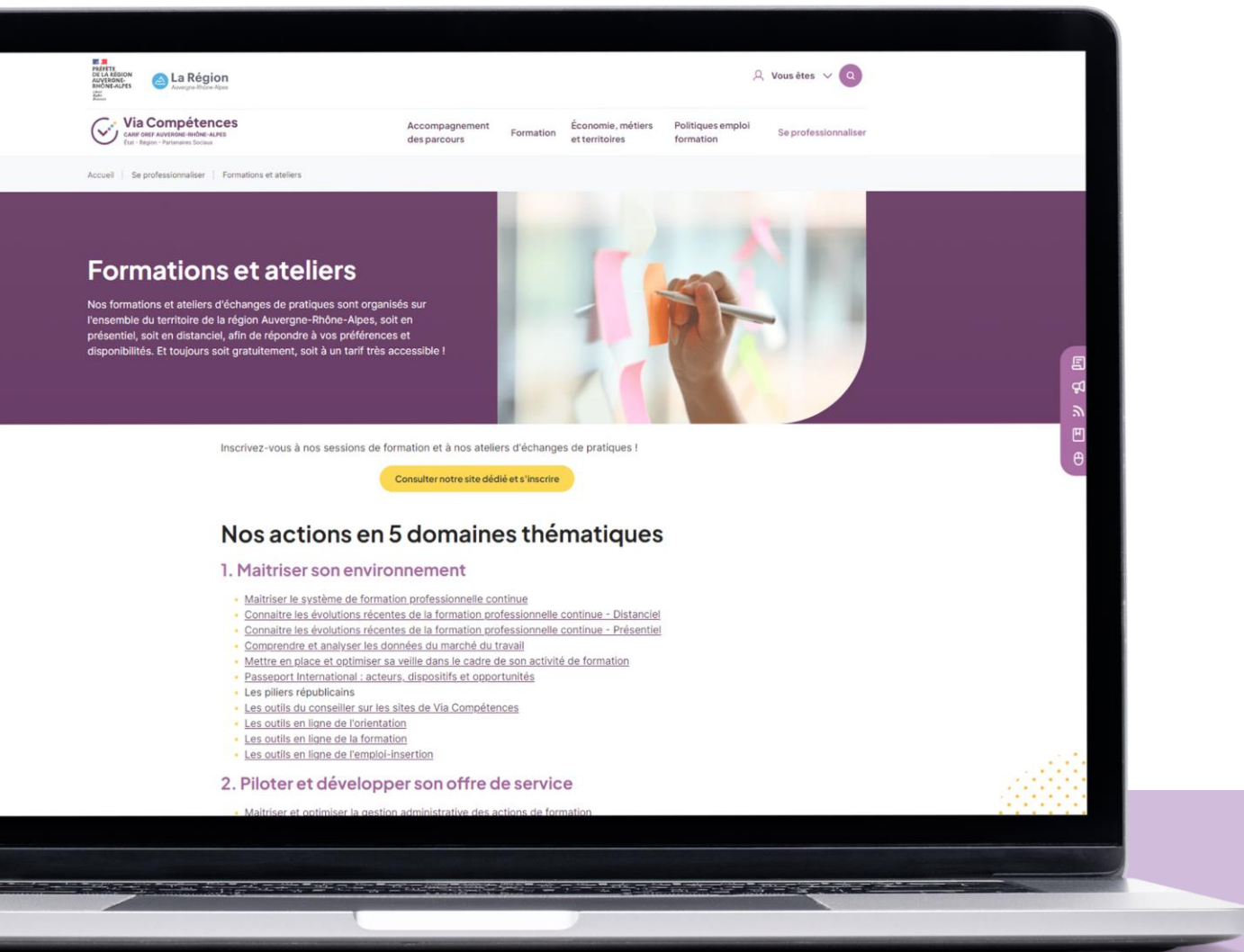
En savoir plus

- L'article D6222-21-1 du code du travail

En savoir plus

Avez-vous des questions ?



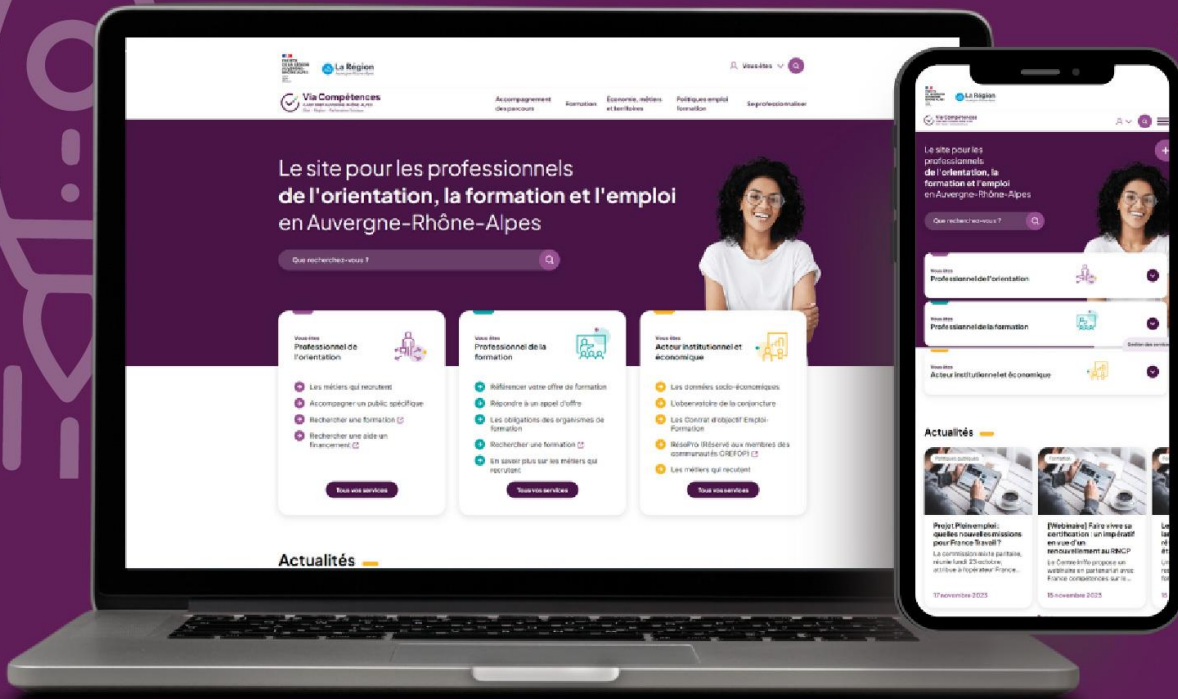


Pour découvrir toutes nos formations, rendez-vous sur

www.via-compétences.fr

Rubrique « Se professionnaliser »





Rendez-vous sur

www.via-competences.fr



Restez informés

